

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre 2021 à 21h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Humberto CARVALHO, Dejan GLISOVIC, France VAN DEN BURG, Grégoire MEYMERIE, Alexandre BONILLA PEREZ.

Absents excusés : Alexandre BONILLA PEREZ sur la première heure

Procuration : Philippe EXBRAYAT et David FRATINI donnent pouvoir à France VAN DEN BURG
Henri PRÉVOSTEAU donne pouvoir à Armindo GOMES

Absent : Na

Date de la convocation : 3 novembre 2021

Ordre du jour :

I. Table des matières	
II. Nomination du secrétaire de séance	2
III. Convention de déneigement	2
IV. Procédure d'état d'abandon	2
V. Référent Contrat local de Santé	2
VI. Achat d'un onduleur	2
VII. Demande de subvention par l'APE et le comité des fêtes de Béville Le Comte	3
VII. Réabonnement « La vie communale »	3
VIII. Délégation au maire.....	3
IX. Contrat d'assurance	3
X. Achat de guirlandes	4
XI. Nomination d'un DPO.....	4
XII. Tarifs commerçants.....	4
XIII. Remboursement colis des aînés	4
XIV. Questions diverses.....	4

II. Nomination du secrétaire de séance

Mr GLISOVIC Dejan a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire demande qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

1. Nomination d'un DPO
2. Tarifs commerçants
3. Remboursement colis des aînés

Le conseil vote à l'unanimité les rajouts proposés

III. Convention de déneigement

La commune possède une lame de déneigement mais elle est trop lourde pour le tracteur communal. A cela le maire propose au conseil municipal une convention de déneigement avec Mr Didier DUVAL, agriculteur à Manchainville. Il lui sera demandé d'utiliser la saleuse lors de la prestation. La rémunération sera basée sur barème de l'entraide agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité la proposition de convention.

IV. Procédure d'état d'abandon

Un procès-verbal d'état d'abandon provisoire a été établi le 30 aout 2021 pour l'habitation située au 11 rue de Chartres. Le délai de 3 mois étant écoulé et sans nouvelle du propriétaire, le maire propose au conseil municipal de voter l'état d'abandon définitif.

Une étude doit être faite quant à la suite du dossier.

Le conseil vote à la majorité l'état d'abandon définitif.

V. Référent Contrat local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS), outil de contractualisation porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé 28 (ARS), Chartres Métropole et associant l'ensemble des partenaires investis, permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire dans un objectif global de réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé. Un référent CLS doit être désigné pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et désigne Armindo GOMES référent CLS et Philippe Exbrayat suppléant

VI. Achat d'un onduleur

La société FLW a alerté la mairie de multiples coupures de courants qui risquent d'abîmer ou mettre hors d'usage le disque dur réseau de la mairie. Pour y remédier, il est proposé l'achat d'un onduleur au tarif de 352.80 € TTC installation comprise.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'achat de l'onduleur sans l'installation.

VII. Demande de subvention par l'APE et le comité des fêtes de Béville Le Comte

La Mairie a reçu un courrier demande une subvention exceptionnelle afin d'offrir une fête de Noël de qualité aux enfants de l'école de Béville étant donné que les rentrées financières ont été amoindries dû au manque d'animations pour cause de restrictions de pandémie.

Le budget alloué par la mairie pour ce type de demande a été consommé durant l'année.

Le Maire Armindo GOMES ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal rejette à la majorité la demande de subvention.

VII. Réabonnement « La vie communale »

« La vie communale » est un site journal qui a but d'informer et d'accompagner les collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'abonnement.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité.

VIII. Délégation au maire

Le maire expose au conseil municipal le besoin de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022. Pour cela le conseil doit lui donner délégation au titre de l'article 1612-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à la majorité la délégation au maire.

IX. Contrat d'assurance

Le maire expose au conseil les contrats actuels qui datent de 1982 pour le dommage aux biens, 1988 pour la responsabilité civile et 1994 pour la protection collaborateurs. La SMACL a fait une nouvelle proposition pour les besoins actuels de la mairie.

3 contrats étaient en cours :

- Auto-Collaborateurs couvrant uniquement 3 salariés d'un montant de 442.08 € HT,
- Responsabilité Civile de 418.04 € HT,
- Dommage aux Biens couvrant le château d'eau l'atelier et la mairie d'un montant de 2120.60 € HT.

Les nouvelles propositions sont :

- l'Auto-Collaborateur d'un montant 236.64 € HT couvrant le personnel et les élus ainsi que les véhicules utilisés dans le cadre de leur fonction d'élu,
- la Responsabilité Civile de 352 € HT,
- Dommage ou Biens couvrant en plus l'arsenal et l'église avec des surfaces réajustées 1485 € HT sans franchise et 1255.79 € HT avec franchise de 300 € et les deux offres comprennent le matériel informatique et le matériel de cuisine avec franchise de 150 €.
- Nouveau, la protection juridique de la commune 179.68 € HT, des agents et élus 39.65 €

HT.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle proposition de contrat (dommage aux biens sans franchise et protection juridique)

X. Achat de guirlandes

Les nouveaux lampadaires n'ayant pas de prises, il est proposé l'achats de guirlandes solaires d'un montant de 56.94 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

XI. Nomination d'un DPO

Un Délégué Protection des Données doit être nommé pour être en conformité avec la CNIL.
Un rapprochement avec Chartres métropole doit être fait à ce sujet.

XII. Tarifs commerçants

Des commerçants (camion pizza, fromager) sont prévus pour venir régulièrement dans la commune et ont besoin de branchement électrique. Un forfait de 10 € par mois est proposé.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif de 10 € mensuel.

XIII. Remboursement colis des aînés

La commune de Moinville-La-Jeulin s'est regroupée avec notre commune pour l'achat des colis des aînés chez L'Eurélienne. Il convient de délibérer pour le remboursement de 298.3 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité le remboursement.

XIV. Questions diverses

Le fromager « Les beaux pâturages » est venu le 21 novembre. L'opération est un succès et il revient le 19 décembre. S'il rencontre encore un tel succès, il propose de revenir une fois par mois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.